

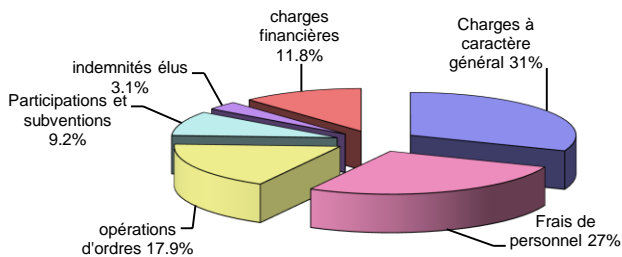
# COLLONGES

## Budget Primitif 2013

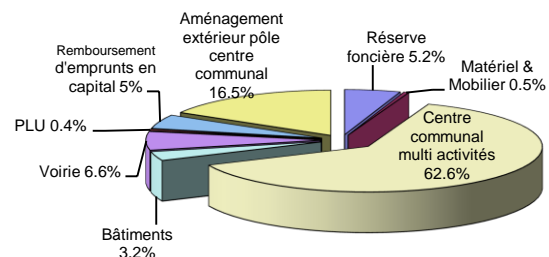
Dans sa séance du 02 avril 2013, les membres du conseil municipal ont adopté le projet du budget primitif pour l'année 2013. En voici les détails, dans les schémas suivant :

### NOS DEPENSES :

**Dépenses de fonctionnement :**  
**2 508 895.56 €**

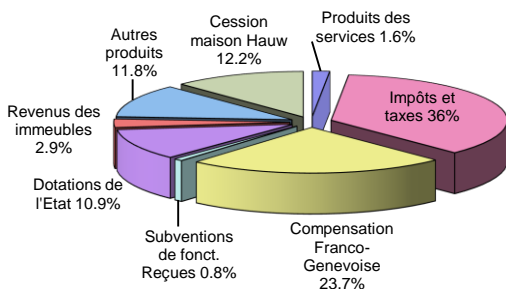


**Dépenses d'investissement :**  
**4 946 201.84 €**

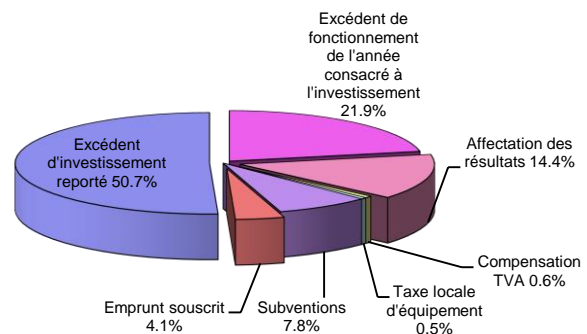


### NOS RECETTES :

**Recettes de fonctionnement**  
**2 508 895.56 €**



**Recettes d'investissement**  
**4 946 201.84 €**



Les recettes servent principalement à financer les dépenses de la collectivité tant sur le plan du fonctionnement dans de multiples domaines que sur le plan des investissements traditionnellement définis sur trois axes :

#### **1 Des opérations récurrentes :**

- saisir des opportunités en matière foncière pour assurer à la collectivité les moyens de son développement. ( 200 000€)
- suivre le patrimoine existant : mise en sécurité et accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite.
- réaliser des travaux de voirie (circulation piétonne, cycliste et routière ; voirie et réseaux associés).
- Effectuer des aménagements de sécurité.
- Equiper les écoles. (7 500€)
- Etendre et renforcer l'éclairage public.

#### **2 Poursuivre les projets déjà engagés :**

Initiés et provisionnés sur les années précédentes, ces projets se verront, si besoin, actualisés sur l'exercice en cours :

- Accompagner les professionnels de santé dans le cadre de l'implantation d'une maison médicale. (3 700 000€)
- Sécuriser des réseaux de voirie (giratoire) (125 700€)

#### **3 Mener à bien la réflexion et engager les programmes suivants :**

Ces projets évoqués durant les exercices précédents verront les études, un commencement d'étude ou des réalisations :

- Aménagement extérieur du centre communal multi-Activité et champ de foire (818 000€)
- Extension du local voirie. (90 000€)
- Réfection de la toiture de l'église. (24 000€)
- Parvis de la mairie. (11 000€)

## SECTION FONCTIONNEMENT

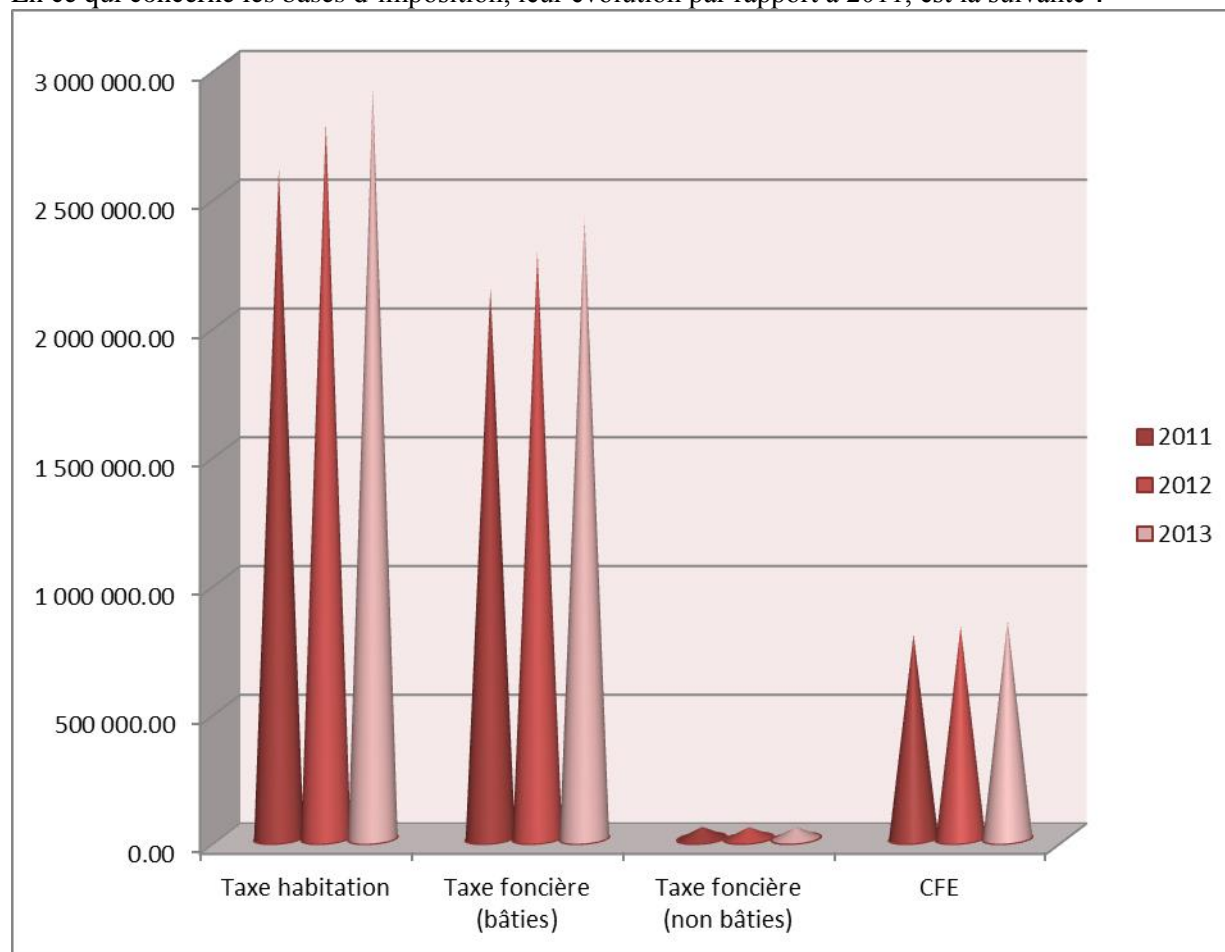
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	442 432.00	Atténuations de charges	3 000.00
Charges de personnel	386 000.00	Produits des services	39 850.00
Opération d'ordre entre section	255 353.00	Impôts et taxes	903 804.00
Autres charges de gestion courante	176 557.70	Compensation financière Genevoise	593 593.74
charges financières	169 000.00	Dotations et participations	294 649.00
Virement à la section d'investissement	1 079 552.86	Autres produits gestion courante	368 998.82
		Produits exceptionnels	305 000.00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 508 895.56</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 508 895.56</b>

Depuis plusieurs décennies, les taux d'imposition, votés par le conseil municipal, n'ont subi aucune augmentation et sont donc actuellement identiques à ce qu'ils étaient ces années-là, à savoir :

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués par décision du C.M.	Produit voté
Taxe d'habitation	2 914 000.00	12.82%	373 575.00
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2 414 000.00	8.52%	205 673.00
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	45 400.00	43.66%	19 822.00
Contribution Financière des entreprises	846 800.00	19.16%	162 247.00

Le montant des contributions directes, au titre de l'exercice 2013, se porte à **761 317.00 €**.

En ce qui concerne les bases d'imposition, leur évolution par rapport à 2011, est la suivante :



L'évolution des bases, telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus, résulte en réalité :

1. de l'actualisation forfaitaire des valeurs locatives de 1,8%.prévues par la Loi de Finances
2. de l'évolution physique des bases, c'est-à-dire de l'évolution de la richesse fiscale (nouvelles constructions), pour la différence.